

# PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA3) SAINT-ÉTIENNE - LOIRE-FOREZ (SELF)

- Chauffage au bois -

**Brûler du bon bois !**

## BRÛLER UN COMBUSTIBLE DE QUALITÉ

Brûler le bon bois, bien sec et bien le stocker pour optimiser le rendement de votre appareil, réduire l'encrassement et les émissions de polluants.

La combustion d'un bois humide ou de mauvaise qualité nuit au matériel (il s'encrasse plus vite et risque de se détériorer), fournit moins d'énergie, émet plus de substances polluantes et empêche l'appareil d'atteindre sa pleine puissance.

**Alors... du bois, oui ! mais du bois propre !**

Source de la présente fiche : <https://mavallee-enclair.fr/plan-de-protection-de-l-atmosphere/agir-au-quotidien/habitat-logement/chauffage-au-bois/chauffage-au-bois-les-bonnes-pratiques/fonds-air-bois-les-bons-gestes-4>

# TOUS LES CONSEILS POUR SE CHAUFFER AU BOIS

- Sur le site de l'**ADEME** :

Rubrique "*Chauffage au bois*"

+

Le guide "*Comment bien se chauffer au bois ?*"



- Sur le site de la marque  
**France Bois Bûche** :

[www.franceboisbuche.com](http://www.franceboisbuche.com)



## UN BON BOIS, C'EST QUOI ?

- **Du bois propre et sec de feuillu ;**
- **Des bûches densifiées, du granulé :** veillez à ce qu'ils soient 100% bois, sans additifs. Des démarches de qualité existent aussi sur ces combustibles pour attester de leur composition. Ils peuvent aider à démarrer un feu, même dans un poêle à bûches ;
- **Des plaquettes bois non issues de déchets industriels banals de classes B et C (bois traités) ;**
- **Des allume-feux à base de bois :** la présence de cire végétale est tolérée.

Source : [www.franceboisbuche.com](http://www.franceboisbuche.com)

# QUE BRÛLER POUR ÊTRE SÛR DE NE PAS ME TROMPER ?

Des professionnels et des produits certifiés pour vous garantir un bois de qualité Il existe plusieurs labels garantissant la qualité des combustibles bois :

- **Pour le bois bûche** :

- NF biocombustible solide bois de chauffage ;
- ONF Energie Bois ;
- Rhône Alpes Bois buche (France Bois Buche).

- **Pour le granulé (produit)** :

- DIN+ ;
- EN+ ;
- NF biocombustible solide granulés.

- **Pour le granulé (distribution)** :

- EN+ ;
- NF biocombustible solide granulés ;
- ISO 9001 (CBQ+) ;
- DIN Geprüft.

# STOCKER SON BOIS : L'ART DE FAIRE

Trois éléments doivent être pris en compte pour s'assurer d'un stockage de votre bois de chauffage dans de bonnes conditions. Il est difficile de trouver du bois sec au cœur de l'hiver. Le mieux est donc de le commander à l'avance et de le stocker chez vous, dans les meilleures conditions.

- **Aéré** : le bois doit être décollé du sol (ou de toute autre surface uniforme en contact avec le sol) pour que l'air circule sous le tas et permette d'évacuer l'humidité. Vous pouvez par exemple entreposer le bois sur des palettes.
- **Couvert** : pour éviter à la pluie de venir ré-humidifier le bois, il doit être protégé des intempéries. Si vous n'avez pas d'abri, fabriquez en un avec des tôles fixées sur des poteaux.
- **Ventilé** : le bois ne doit pas être « étouffé » sous une bâche. Quel que soit l'abri, l'air doit circuler entre les bûches, par-dessus et par-dessous pour assurer un séchage plus rapide. C'est pourquoi on déconseille le stockage en garage ou en cave car ceux-ci ne sont pas suffisamment ventilés pour extraire l'humidité.

---

Directeur de la publication : Préfet de la Loire

Pilotage, coordination : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Auvergne Rhône-Alpes / Unité inter-départementale Loire-Haute-Loire -  
2 avenue Grüner Allée C 42000 SAINT-ÉTIENNE

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)

Novembre 2023